

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

**N° 152/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

**Objet de la délibération :**  
**CONTINGENT D'AIDE SOCIALE**  
**2017 / Reversement aux 12**  
**communes créatrices de la**  
**CCPO**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 9
- Votants : 84

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah,
- Procuration** M. Fourquet Luc à M. Mougin Gérard, Mme Petitet Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Suppléé(e)s** Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,
- Excusé(e)** Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenet Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre
- Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour financer les dépenses d'aide sociale du département, le gouvernement a effectué un prélèvement sur la DGF des communes.

Compte tenu de la prise de compétence action sociale par la CCPO en 1999, celle-ci devait rembourser la somme prélevée aux communes, soit pour 2017 les 12 remboursements obligatoires suivants :

COMMUNES	MONTANT	COMMUNES	MONTANT
Cademène	823 €	Malbrans	1 683 €
Chantrans	4 582 €	Montgesoye	9 474 €
Chassagne Saint Denis	1 568 €	Ornans/Bonnevaux	128 455 €
Foucherans	4 915 €	Scey Maisières	4 319 €
L'Hôpital du Grosbois	4 652 €	Tarcenay	8 138 €
Lods	10 845 €	Vuillafans	17 236 €
<b>TOTAL : 196 690 €</b>			

Le conseil communautaire, à la majorité, une voix contre (M. Chatelain) approuve le reversement aux communes créatrices de la CCPO de la somme prélevée sur leur DGF au titre du contingent d'aide sociale 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-152-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

